

07.06.2011 - **BANQUES, GENS DE L'INDUSTRIE, GÉNÉRAL, INDUSTRIE, RÉGLEMENTATION, ÉCONOMIES/MARCHÉS** -
LEONIE LAFLAMME-SAVOIE

Le Congrès annuel de l'IQPF est à nos portes

L'Institut québécois de planification financière (IQPF) tient à partir de mercredi son Congrès annuel au Manoir Richelieu dans la belle région de Charlevoix. Le Congrès 2011 se déroulera sous la présidence de Nancy Paquet, avocate et planificatrice financière.

Cet événement annuel arrive quelques jours après le lancement de la Coalition pour l'établissement de normes professionnelles pour les planificateurs financiers, une association de plusieurs organismes de l'industrie dont le Canadian Institute of Financial Planners (CIFPs), Advocis (le Financial Advisors Association of Canada), le Financial Planning Standards Council (FPSC) et l'Institute of Advanced Financial Planners (IAFP).

Ce n'est pas nécessairement une surprise parce qu'on voyait déjà l'IQPF se rapprocher du FPSC avec l'annonce, durant les derniers congrès, de divers projets communs. En 2009, les deux organismes ont signé une entente de reconnaissance mutuelle.

Depuis, les planificateurs québécois peuvent suivre l'examen et obtenir leur titre de CFP sans avoir à suivre la formation requise par l'organisme qui encadre la profession au Canada anglais. De la même façon, les membres du CFP qui désirent pratiquer au Québec n'auront qu'à subir l'examen de l'IQPF et pourront bénéficier du titre de planificateur financier au Québec.

Puis, l'an dernier, l'IQPF a décidé d'adhérer au FPSC: « Des initiatives comme celle-ci ne peuvent qu'améliorer la santé financière des Canadiens. L'IQPF et le FPSC sont des alliés naturels et des chefs de file dans la promotion de la planification financière en tant qu'incontournable d'une saine gestion financière », avait alors dit la présidente-directrice générale de l'IQPF, Jocelyne Houle-LeSarge

La première action de la Coalition a été d'élaborer un Énoncé de principes jetant les bases des travaux à venir pour l'établissement de normes nationales. L'Énoncé stipule que tout individu se présentant comme planificateur financier au Canada ou prétendant offrir des services de planification financière doit répondre à des normes professionnelles approuvées en matière de formation, d'expérience, d'évaluation et d'éthique. L'Énoncé devrait éventuellement servir de base à la mise en place de "normes nationales en matière de planification financière".

On veut donc avoir des conseillers plus qualifiés et, surtout, imputables. Les pressions qui venaient autrefois du public viennent maintenant du milieu lui-même qui souhaite visiblement se construire une crédibilité plus solide. C'est une prise en main "coast to coast", mais débouchera-t-elle sur des actions concrètes du gouvernement? Ça reste à prouver puisque le lobby bancaire n'a pas nécessairement beaucoup à gagner à devoir former encore davantage ses conseillers et représentants.

Peut-être se mettra-t-il dans le chemin de la Coalition, qui sait?